

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juillet à 19 heures le Conseil Municipal de Saint Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de monsieur **André ARROUCHE**, Maire.

Etaient présents :

Monsieur André ARROUCHE	Maire
Madame Ghislaine COUSTAL	Adjoint
Monsieur Jean-Luc GAZEL	Adjoint
Madame Sylvie VIDAL	Adjoint
Monsieur Laurent CHARRAS	Adjoint

Mesdames et Messieurs : GAZEL Delphine – BOITTIER Cyril - CABROL Josian – SOULIGNAC Jacques - FABRE Thomas – SEGONNE CATHALA Pascale – PEYRAS Stéphanie - CAUQUIL PATURAL Viviane - GIRONA Bruno – MARTINEZ GIL Nadège – LAFON Claude

Absents excusés :

Mme MOLINIER Mégane – Mr VIDAL Michel - Mr BEZOUJ Jean Pierre

Procurations :

Mme MOLINIER Mégane à Mme PEYRAS Stéphanie
Mr VIDAL Michel à Mr GAZEL Jean-Luc
Mr BEZOUJ Jean Pierre Mme LAFON Claude

Madame Delphine GAEZL est élue secrétaire de séance :

Vote : A l'unanimité

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 10 juillet
2020

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire propose l'examen de l'Ordre du jour

1. Affectations des résultats du budget principal

Monsieur le maire présente les résultats du compte administratif principal de l'exercice 2019 et l'état des restes à réaliser votés par le précédent conseil municipal le 15 février 2020 :

Commune de Saint-pons de Thomières

Compte administratif - Exercice 2019 - Principal

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2019 = Recettes- Dépenses = A	Résultat reporté de l'exercice 2018 = B	Résultat de clôture de l'exercice 2019 = A + B
Fonctionnement	2 211 257,72 €	2 389 322,56 €	178 064,84 €	301 027,77 €	479 092,61 €
Investissement	1 985 518,74 €	2 195 056,50 €	209 537,76 €	57 048,52 €	152 491,24 €
			387 602,60 €		631 583,85 €

Commune de Saint-pons de Thomières
Restes à réaliser Exercice 2019 - Budget principal

Restes à réaliser sur dépenses d'investissement du budget principal 2019

Imputation comptable	Programmes	Dépenses engagées	Dépenses réelles au 31/12/2019	Reste engagé
Total :		1 627 324,34	863 839,18	763 485,16 (A)

	Cathédrale	1 343 004,59	781 130,37	561 874,22
21318	Travaux de restauration	1 343 004,59	781 130,37	561 874,22

	Bâtiments communaux	162 150,00	15 680,00	146 470,00
21318	Chaufferie bois de la Maison de santé	27 858,00	15 680,00	12 178,00
21318	Chaufferie bois de la cité administrative	134 292,00	0,00	134 292,00

	Mise en valeur de la ville	99 633,15	67 028,81	32 604,34
2031	Etude projet réaménagement du site de la Source du Jaur	53 352,00	34 632,00	18 720,00
2152	Eclairage public	46 281,15	32 396,81	13 884,34

	Développement durable, gestion de l'eau	22 536,60	0,00	22 536,60
2031	Etude hydraulicité sur l'Aguze	17 211,60	0,00	17 211,60
2031	Valorisation de l'eau du béal des tuileries (étude)	5 325,00	0,00	5 325,00

Restes à réaliser sur recettes d'investissement du budget principal 2019

Imputation comptable	Programmes	Recettes notifiées	Recettes réelles au 31/12/2019	Reste à percevoir
Total :		908 091,40	538 453,55	369 637,85 (B)

	Cathédrale	857 499,00	522 565,55	334 933,45
1321	Etat	516 750,00	340 525,00	176 225,00
1322	Région	75 500,00	75 500,00	0,00
1323	Département	131 933,00	106 540,55	25 392,45
1328	Europe FEDER	133 316,00	0,00	133 316,00

	Mise en valeur de la ville	35 568,00	15 888,00	19 680,00
1321	Etude projet réaménagement du site de la Source du Jaur	35 568,00	15 888,00	19 680,00

	Développement durable, gestion de l'eau	15 024,40	0,00	15 024,40
	Etude hydraulicité sur l'Aguze	11 474,40	0,00	11 474,40
1321	Etat	7 171,50	0,00	7 171,50
1322	Région	2 868,60	0,00	2 868,60
1323	Département	1 434,30	0,00	1 434,30

1328	Valorisation de l'eau du béal des tuileries (étude)	3 550,00	0,00	3 550,00
------	---	----------	------	----------

Besoin de financement : 393 847,31 = (A) - (B)

Monsieur le Maire précise au conseil que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 doit être affecté sur l'exercice 2020, en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire précise que l'affectation des résultats intervient après constatation des résultats de l'exercice 2019, c'est à dire après le vote du compte administratif 2019.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire précise que les restes à réaliser correspondent aux dépenses non mandatées et aux recettes non titrées avant le 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivant :

Section de fonctionnement	
	Réalisé (CA 2019)
Dépenses (1)	2 211 257,72
Recettes (2)	2 690 350,33
Excédent = (3) = (2)-(1)	479 092,61

Section d'investissement	
OO1- Déficit d'investissement (Besoin de financement) = (4)	0,00
OO1- Excédent d'investissement = (4 bis)	152 491,24
Restes à réaliser en dépenses (invest) = (5)	763 485,16
Restes à réaliser en recettes (invest) = (6)	369 637,85
(7) = (5)-(6)	393 847,31

1068 - Besoin net en section d'investissement = (8) = (7) - (4 bis)	241 356,07
--	-------------------

OO2- Résultat net global = (3)- (8)	237 736,54
--	-------------------

Après débat, Proposition adoptée à la majorité (16 pour – 0 contre - 3 abstentions)

2 - Affectations des résultats du budget annexe de l'eau et l'assainissement

Monsieur le maire présente les résultats du compte administratif principal de l'exercice 2019 et l'état des restes à réaliser votés par le précédent conseil municipal le 15 février 2020 :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2019 = Recettes - Dépenses = A	Résultat reporté de l'exercice 2018 = B	Résultat de clôture de l'exercice 2019 = A + B
Fonctionnement	621 493,52 €	555 039,90 €	66 453,62 €	69 207,91 €	2 754,29 €
Investissement	870 129,98 €	1 024 365,73 €	154 235,75 €	9 655,35 €	163 891,10 €
			87 782,13 €		166 645,39 €

Commune de Saint-pons de Thomières Restes à réaliser Exercice 2019 - Budget annexe eau et assainissement

Restes à réaliser sur dépenses d'investissement du budget annexe de l'eau 2019

Imputation comptable	Programmes	Dépenses engagées	Dépenses réelles au 31/12/2019	Reste engagé
	Total :	67 179,32	51 489,32	15 690,00 (A)
	Révision du schéma d'assainissement	67 179,32	51 489,32	15 690,00
2031	Etude	67 179,32	51 489,32	15 690,00

Restes à réaliser sur recettes d'investissement du budget annexe de l'eau 2019

Imputation comptable	Programmes	Recettes notifiées	Recettes réelles au 31/12/2019	Reste à percevoir
	Total :	53 788,00	21 970,00	31 818,00 (B)
	Révision du schéma d'assainissement	53 788,00	21 970,00	31 818,00
1313	Département	11 668,00	9 334,00	2 334,00
13111	Agence de l'eau	42 120,00	12 636,00	29 484,00

Besoin de financement : -16 128,00 = (A) - (B)

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivant :

Section de fonctionnement

	Réalisé (CA 2019)
Dépenses (1)	621 493,52
Recettes (2)	624 247,81
Excédent = (2)-(1) = (3)	2 754,29

Section d'investissement

OO1- Déficit d'investissement (Besoin de financement) = (4)	0,00
OO1- Excédent d'investissement = (4 bis)	163 891,10
Restes à réaliser en dépenses (invest) = (5)	15 690,00
Restes à réaliser en recettes (invest) = (6)	31 818,00
(7) = (5)-(6)	-16 128,00
1068 - Besoin net en section d'investissement = (8) = (7)-(4 bis)	0,00
OO2 - Résultat net global = (3)- (8)	2 754,29

Après débat, Proposition adoptée à la majorité (16 pour – 0 contre - 3 abstentions)

3 - Budget primitif Principal 2020

Monsieur le Maire précise que le **budget est voté** par le conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que suite au coronavirus le délai pour le vote des budgets a été prorogé jusqu'au 31 juillet 2020 pour les communes.

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint-Pons n'est pas tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le **vote du budget est** obligatoire, sauf pour les communes de moins de 3500 habitants

Monsieur le Maire propose de voté le budget par chapitre.

Monsieur le Maire présente au conseil une série de tableaux permettant d'établir le budget.

Monsieur le Maire présente le projet de budget principal de l'exercice 2020 et le met au vote :

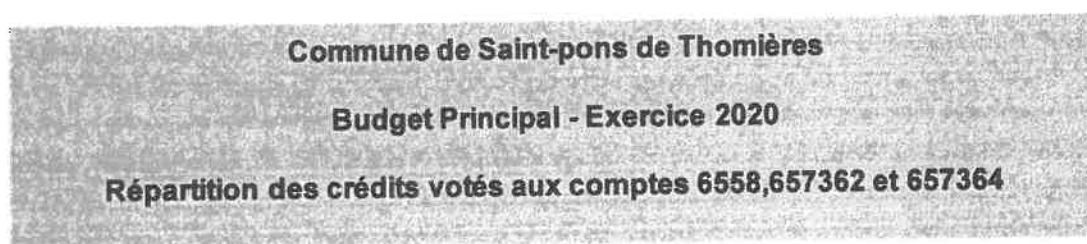
Budget Principal :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 259 418,12	2 259 418,12
INVESTISSEMENT	1 971 864,96	1 971 864,96

Après débat, adopté à la majorité (16 pour – 0 contre - 3 abstentions)

4 - Répartition des crédits votés aux comptes 6558, 657362 et 657364

Monsieur le Maire propose la répartition des contributions des comptes 6558, 657362 et 657364 comme suit :



Compte	Nature de dépense	Crédit voté	Montant attribué	Bénéficiaire
6558	Autres contributions obligatoires	17 730,83 €	17 710,83 €	Ecole privée Saint-Joseph
			20,00 €	ASA du Saint-Ponais
657362	Centre Communal d'Action Sociale CCAS	7 000,00 €	7 000,00 €	CCAS Saint-pons de Thomières
657364	Service à caractère industriel et commercial	- €	- €	Service de l'eau et de l'assainissement

Après débat, Proposition adoptée à l'unanimité

5 - Affectation des subventions sur crédit voté au compte 6574

Monsieur le maire propose une première répartition des subventions aux associations et laisse la parole à Mr Laurent CHARRAS afin de présenter le tableau.

Après débat, Monsieur le Maire demande au conseil d'en délibérer :

ASSOCIATIONS	Demandées en 2019	Allouées en 2019	Demandée en 2020	EXCEP	TOTAL
AIE CARAMB ART	350	350	160	0	160
AMICALE SAPEURS POMPIERS	400	400	400	0	400
AMIS DE CAVENAC	400	400	400	0	400
AMIS DE LA CIGALE	160	160	160	0	160
AMIS DE L'ORGUE	600	1000	1000	0	1000
ANCIENS COMBATTANTS	50	50	50	0	50
APEL (parents d'Elève St-Joseph)	500	500	500	0	500
ASCSP	2000	2000	1500	0	1500
AVENIR ST PONS TENNIS	600	600	600	0	600
BIBERON CLUB	750	750	750	0	750
BLACK MOUTON	400	400	160	0	160
COMITE DES FETES LES TAMAROUS	6500	6500	3000	0	3000
COOP SCOLAIRE ECOLE MAT FRESCATIS	2500	2500	0	0	0
COOP SCOLAIRE PRIMAIRE FRESCATIS	4500	4620	4500	0	4500
ECOLE JSP	300	300	0	0	0
ETOILE SPORTIVE DU JAUR	500	2000	1000	0	1000
ASSO FIL D'OR	0	0	0	0	0
FNATH	50	50	100	0	100
FOYER HAMEAU BRASSAC	160	660	500	1116	1616
France ALZHEIMER	0	0	0	0	0
FSE collège du Jaur	500	500	500	0	500
GASP	700	1200	1200	0	1200
GENEALOGIE ST PONAISE	160	160	160	0	160
GROUPEMENT CYNEGETIQUE	300	300	300	0	300

GROUPEMENT CYNEGETIQUE	300	300	300	0	300
HARKIS DU ST PONAIS	300	300	300	0	300
LE JOYEUX COCHONNET	160	160	160	0	160
LA DRALHA SAN PONESA	300	300	300	0	300
LA POUDRE D'ESCOMPETTE	2000	2000	0	0	0
LA TRUITE DU JAUR	200	200	200	0	200
LES GAVACHS DANCERS	160	160	160	0	160
LES PITCHOUNS DE FRESCATIS	1500	2000	1000	0	1000
LIGUE CONTRE LE CANCER	160	160	160	0	160
AOSSP (maison d'enfants)	1000	1000	0	0	1000
MUAY THAY (ASM)	400	400	400		400
OGEC (Ecole St-Joseph)	2000	2000	0	0	0
PREVENTION ROUTIERE	160	160	160	0	160
QUAD CLUB DU JAUR	1000	660	0	0	0
RANDONNEURS DU HL	160	160	160	0	160
RASED OCCE		352	0		0
RESTOS DU CŒUR	500	500	500	0	500
RETRO MECA	300	300	300	0	300
SECOURS CATHOLIQUE	500	500	500	0	500
SECOURS POPULAIRE	1000	500	500	0	500
SOUVENIR FRANCAIS	310	310	310	0	310
SPELEO CLUB ST PONS	500	500	500	0	500
SPORTIVE INTER AGE	160	160	160	0	160
TELETHON	500	1000	500	0	500
TOURISME IMAGINAIRE	2000	2000	0	0	0
UN PAU DE MAI	160	160	160	0	160
UNRPA (Association Aguze et Jaur)	400	400	400	0	400
UPSP	500	500	500	0	500
			24 270,00	1 116,00	26 386,00

Après débat, Proposition adoptée à la majorité (15 pour – 0 contre - 4 abstentions).

Mr André ARROUCHE – Mr Jacques SOULIGNAC – Mr Cyril BOITTIER et Mme Claude LAFON n'ayant pas pris part au vote.

6 - Prix de l'eau et de l'assainissement 2020

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de voter les tarifs du service eau et assainissement pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas augmenter les tarifs et met au vote les tarifs comme suit :

Abonnements	2020
Alimentation en diamètre 25	60,95
Alimentation en diamètre 32	77,44
Alimentation en diamètre 40	93,89
Alimentation en diamètre 50	110,38
Alimentation en diamètre 80	126,86
Alimentation en diamètre 100	143,35
<hr/>	
Consommation eau / m3	1,600 €
Redevance Pélèvement (a)	0,146 €
Redevance pour pollution Agence de l'eau / m3 (a)	0,270 €
Redevance assainissement / m3	1,620 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau / m3 (a)	0,150 €
Total par m3 hors Abonnement	3,7860 €

(a) cette redevance est reversée à l'Agence de l'eau

Après débat, les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité

7 - Budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement 2020

Monsieur le Maire présente le projet du budget de l'eau et l'assainissement de l'exercice 2020 comme suit et le met au vote :

Budget de l'eau et de l'assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	534 555,17	534 555,17
INVESTISSEMENT	655 898,37	655 898,37

Après débat, adopté à la majorité (18 pour – 0 contre - 1 abstention)

8- Demande de subventions d'investissements

Monsieur le maire rappelle au conseil le programme de réhabilitation de la cathédrale engagé et précise que ce programme des travaux a été prévu sur une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles.

Monsieur le Maire précise que la deuxième tranche conditionnelle (3 ième tranche) a fait l'objet de notifications d'aides de la Part de la DRAC, du Département et de la Région.

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer une demande de subvention au titre du FEDER Fonds Européen.

Après débat, Proposition adoptée à la majorité (18 pour – 0 contre - 1 abstention)

9- Transactions immobilières

Monsieur le maire rend compte au conseil d'une situation à régulariser. Il s'agit de l'emprise du chemin qui conduit à l'atelier municipal et la station de traitement de l'eau sur le site de Roque Pistole.

Monsieur le maire précise qu'une délibération a été prise le 21 juin 2019 par l'ancien conseil municipal acceptant l'échange de parcelles entre la commune et Mr Gallien et Mme Soulet.

Monsieur le Maire propose au conseil un échange de terrain afin que la commune soit effectivement propriétaire du chemin.

Monsieur le maire propose au conseil de lui donner mandat pour régulariser cet échange de :

La parcelle communale cadastrée section I N°126 avec la parcelle cadastrée section I N°957 appartenant à Mr GALLIEN et Mme SOULET.

Après débat, Proposition adoptée à la majorité (18 pour – 0 contre - 1 abstention)

10 - Questions diverses

- Monsieur le maire rappelle au conseil que la Tournée Hérault Vacances se déroulera le Samedi 25 juillet de 16 H à 22 H sur la promenade des Tilleuls.
- Mme Claude Lafon demande à Monsieur le Maire de faire un point sur le projet d'aménagement de la source du Jaur.
- Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un projet d'aménagement de la source du Jaur avait été lancé. Au cours de l'avant-projet de cette étude, une réfection d'ouvrage de la source du Jaur est parue nécessaire et a fait l'objet d'un avant-projet sommaire. Monsieur le maire précise que l'Etablissement Public EPTB Orb et Libron assure une mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour la commune. Un maître d'œuvre a été choisi par la précédente municipalité afin de proposer une solution technique adaptée aux contraintes techniques du site et aux moyens financiers de la commune.
- Plusieurs élus s'interrogent sur l'organisation ou non de la fête de la châtaigne en 2020. Monsieur le Maire précise qu'à ce jour l'organisation de la Fête de la châtaigne semble compromise.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20 h 55.

